

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**du 30 Avril 2021**

**PRESENTS** : M. Jacques ADRIANSEN, Maire  
Mme Josette COUETTE, Adjointe  
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoint  
Mmes Sylvie ZILIO, Hélène MARTIN, Françoise PARINI, Delphine SAUVAGE, Ingrid TISSOT,  
Patricia BASTIEN, Conseillères  
MM Alain GIBEY, Jean-Luc BERTHELET, Thierry SALVI, Gérard MARTIN. Conseillers

Absents excusés : François JALLIOT.

**Ouverture de séance 20 H 00**

**DELIBERATION N° 1 : VENTE TERRAIN SUR LA BAURME LOT 16**

M. le Maire informe le conseil que M. SMOUNYA Gabriel et Mme MANZONI Marion, 37 Grande rue, 25320 CHEMAUDIN ET VAUX ont déposé une offre en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain sise sur la Baurme (lot 16) issue du permis d'aménager PA 025 502 18C0001.

M. SMOUNYA Gabriel et Mme MANZONI Marion font une offre pour cette parcelle à 60 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de la vente de cette parcelle à M. SMOUNYA Gabriel et Mme MANZONI Marion et à signer les actes notariés s'y rapportant.

L'acte sera établi par Maître Roussel à Saint-Vit.

**DELIBERATION N° 2 : PROPOSITION ACHAT PARCELLE ZL 33**

M. le Maire rappelle au Conseil le point d'information évoqué lors du conseil de mars concernant la proposition de M. Arnaud GROSPERRIN d'acquérir la parcelle cadastrée ZL 33.

M. GROSPERRIN avait fait une proposition pour acquérir cette parcelle moyennant un tarif de 930 €.

Cette parcelle avait été rebornée pour un coût de 1 555,07 €. Cependant, M. le Maire précise que de l'exploitation forestière avait eu lieu sur cette parcelle (piquets acacias) et que la parcelle limitrophe, appartenant à M. Groperrin avait été exploitée par erreur. Cette exploitation estimée à 959,85 € avait été encaissé par la Commune au détriment de M. Groperrin.

Compte tenu de ces explications, M. le Maire propose d'accepter la proposition d'achat de M. GROSPERRIN Arnaud.

Le Conseil municipal, à la majorité de 13 voix pour et une voix contre, décide d'accepter l'offre d'achat de M. GROSPERRIN Arnaud pour une offre de 930 €.

L'acte sera établi par Maître Roussel à Saint-Vit.

**DELIBERATION N° 3 : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le véhicule communal a été volé courant avril.

Suite à ce vol et suite aux différents constats de dégradations et d'incivilités, une réflexion était déjà engagée pour la pose de caméras.

La société Antennes Pepiot Sécurité s'est déplacée sur site et a adressé une proposition.

Les services de la Préfecture ont été sollicités pour un dossier de demande subvention ainsi que pour une aide dans les démarches de déclaration à la commission départementale de vidéo protection.

Le Conseil municipal, à la majorité de 13 voix pour et une abstention, décide de la pose de caméras de vidéosurveillance au centre du village

Un appel d'offre sera réalisé lorsque l'arrêté préfectoral sera délivré.

#### **DELIBERATION N° 4 : APPEL D'OFFRE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE**

Le Maire propose au conseil municipal de lancer un appel d'offre à maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'actuelle école, ainsi que les aménagements extérieurs.

M. le Maire propose comme base de discussion concernant le programme de réhabilitations :

- 1) aménagements extérieurs
- 2) école : 4 logements type T2 et T3

Montant global estimé : 700 000 €.

M. le Maire indique que ces travaux vont nécessiter l'intervention d'un maître d'œuvre. Il propose donc de lancer un appel d'offre afin de recruter le maître d'œuvre de ces futurs chantiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure d'appel d'offre et d'ouvrir les bases de travail pour les réhabilitations.

#### **DELIBERATION N° 5 : RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE**

A la suite du départ de M. MOREL Alexandre, secrétaire de Mairie, M. le Maire précise que Mme Maëlle BILLARD, prendra le poste à compter du 03/05/2021.

Mme BILLARD est actuellement en poste sur deux Communes du Jura.

#### **DELIBERATION N° 6 : REFACTURATION ENLEVEMENT DECHETS DEPOT SAUVAGE**

A la suite du dépôt sauvage de matériaux de construction sur le territoire de la Commune, l'auteur des faits a été identifié.

A la demande de la gendarmerie, la Commune a transmis les éléments de facturation relatifs aux frais pour nettoyer.

Ces frais s'élèvent à 808,54 € répartis comme suit :

- 670,54 € de l'entreprise Bonnefoy ayant enlevée les déchets
- 138 € estimés pour les heures effectuées par l'employé communal.

Les explications de M. le Maire entendues, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à procéder à la refacturation à l'encontre de l'auteur des faits.

#### Questions / Informations diverses :

- Préparations des élections au mois de juin.
- Information sur l'avancement des travaux d'enfouissement de la fibre optique.
- Point sur les incivilités dans les bus scolaires : le conseil municipal n'est pas favorable à la présence d'élus dans le bus scolaire.
- Syndicat de la perception : mise en vente du bâtiment.
- Règlement du colombarium : la commande des travaux est passée. La prochaine réunion de conseil déterminera les tarifs et les modalités.
- Réfection des panneaux d'information.
- Aménagement d'un terrain de boules : renseignement auprès de diverses entreprises.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.**

Compte rendu affiché le 05 mai 2021

Le Président de séance  
Le Maire  
M. Jacques ADRIANSEN